

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant NADIA BRIDEAU	Numéro de permis 2015812	Date d'inspection Le 19 juillet 2022	
Nom de l'établissement Garderie Chez Nadi		Numéro de téléphone (506) 229-2265	
Adresse 55 Madawaska Promenade Dieppe NB E1A 5C8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Tina Richard Tardif		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
30(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu intérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	30(3)	22 juil. 2022	
Commentaires : Pour assurer la sécurité des enfants, l'inspectrice avise l'exploitante que les chambres où les enfants font la sieste doivent être nettoyées et doit s'assurer que les enfants n'ont pas accès à des objets personnels.			

Commentaires généraux
Durant l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a été en mesure d'observer les enfants pendant la sieste ainsi que pendant la collation en après midi.
L'inspectrice a aussi observé les enfants se préparé pour aller dans le parc extérieur.
Les ratios sont conformes lors de l'inspection de renouvellement.

original signé par  
Tina Richard Tardif

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 19 juillet 2022

Date

original signé par  
Nadia Brideau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 19 juillet 2022

Date